



RANDO LES TOUTERREURS

DIMANCHE 13 MARS 2022 au FIEF-SAUVIN (49)

Une balade quad et *SSV sauf S organisée par les Touterreurs. Inscription à retourner par courrier avant le 20 Février 2022 à :

BORÉ Clément 19 rue des Noëllot LE FIEF-SAUVIN 49600 MONTREVAULT-SUR-EVRE

Rendez-vous à 7h30 à la Chevrie pour le pointage administratif.

Avec Permis de conduire, carte grise, assurances à jour, les originaux, pas de photocopies.

Départ de la randonnée dès 8h par groupe de 15.

Nom, Prénom :

**Pass sanitaire ou test
PCR de moins de 24H
obligatoire**

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Mail (lisible svp) :

Masque obligatoire

Marque : Type : Immatriculation :

Compagnie d'assurance : N° carte verte :

Permis de conduire : Délivré le :

⇒ **3 randonnées vous sont proposées, cocher celle qui vous intéresse :**

Inscription pour : ⇒ **La randonnée A sans difficulté, accompagnateur accepté.**

⇒ **La randonnée B parcours plus technique, pour quadeur confirmé.**

⇒ ***SSV largeur maxi du véhicule 1m40, tout véhicule au-dessus sera refusé.**

Attention pour les 3 randonnées, le nombre de participants est limité.

La participation est de **40€ par randonneur** : soit 1 personne x 40€ =€

La participation est de **15€ par accompagnateur** : soitx 15€ =€

Soit un règlement total par chèque à l'ordre des Touterreurs de =€

REGLEMENT

Cette randonnée n'est pas une manifestation sportive, c'est une balade réservée aux quads et aux SSV homologués.

Chaque participant certifie posséder le permis de conduire validé, être assuré conformément à la législation pour circuler sur la voie publique, avoir acquitté son assurance. Chaque participant s'engage à respecter le code de la route, les propriétés privées, les cultures, et l'environnement, à effectuer la randonnée sous son entière responsabilité tant pour les dommages causés aux tiers ou qu'à soi-même. Tout manquement aux obligations ci-dessus sont de **L'ENTIERE ET UNIQUE RESPONSABILITE DU PARTICIPANT** ; ce que reconnaît le participant qui l'accepte expressément. Chaque participant désigné s'engage à n'utiliser que le véhicule mentionné ci-dessus. Le participant accepte sans réserve ce règlement et renonce à tout recours à l'encontre de l'association des Touterreurs.

Les Touterreurs se réservent le droit de limiter le nombre de participants et d'exclure toute personne qui ne respecterait pas le règlement y compris durant la randonnée. Pour éviter l'attente au départ respecter l'horaire du bon déroulement de cette balade.

Cette randonnée se déroulera sous l'accord de la préfecture.

ATTENTION,

Tout véhicule se présentant avec des pneus usagés seront exclus.

Le port du casque et des équipements de sécurité sont obligatoires.

Bulletin à retourner par courrier, daté, signé et accompagné du règlement, et ne pas oublier de porter la mention manuscrite « lu et approuvé sans réserve », et écrivez lisiblement.

Pour tout renseignement complémentaire, me joindre au 06.37.46.55.86 ou diet.marie@orange.fr

La confirmation vous sera envoyée par mail, à partir du 24 Février 2022.

BONNE BALADE ET SOYEZ PRUDENT !

Fait à : Le :

Mention manuscrite obligatoire « lu et approuvé sans réserve » et signature :